

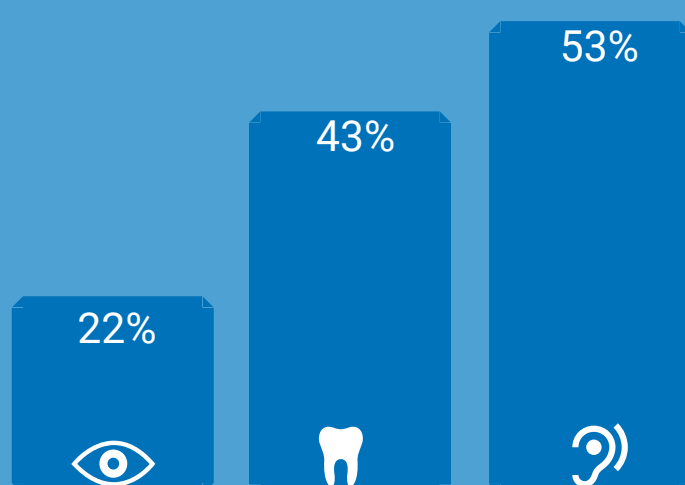
RÉFORME 100% SANTÉ

résumée par Miltis

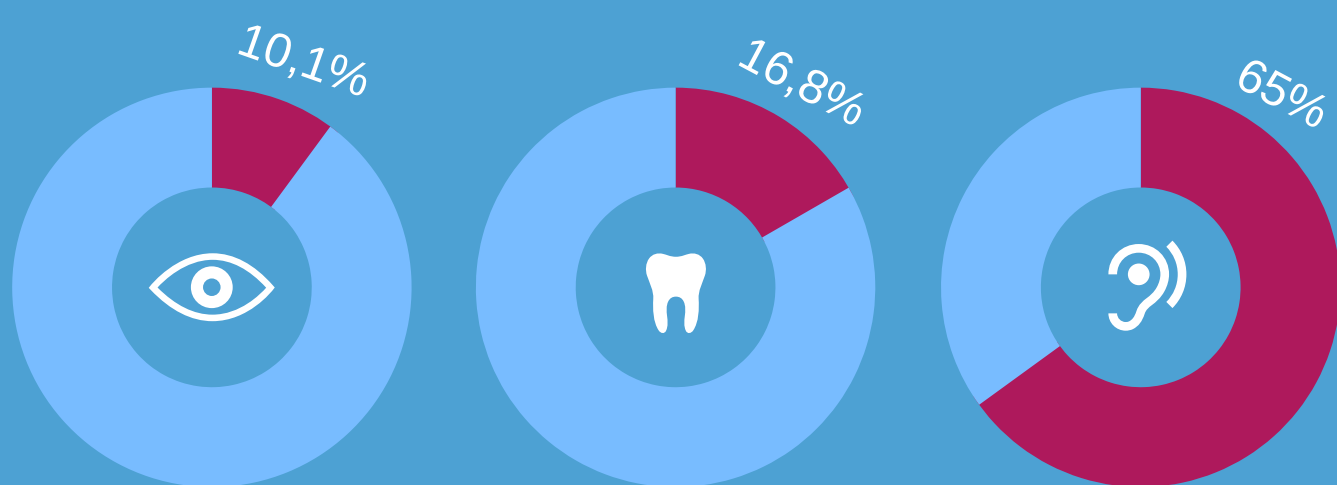
Réforme mise en place par Emmanuel Macron pour faciliter l'accès aux soins et répondre aux besoins nécessaires

CONTEXTE DE LA RÉFORME

Aujourd'hui le reste à charge (RAC) est de **8%** en moyenne mais il **varie fortement** selon les actes :



De plus, le **renoncement aux soins est important** :



EQUIPEMENTS

OPTIQUES

A partir de **2020**, vous aurez le choix entre des équipements :

sans reste à charge

- Equipements de **classe A** (disponibles pour tous les problèmes de vue)
- **Prix différents** selon la nature des verres
- **Prix fixes** sur la monture (30€ pour 17 modèles)

Verres et montures classe A :

- remboursés à 100%
- remboursées à 100%

à tarifs libres

- Equipements de **classe B** (qualité supérieure)
- **-50€** de plafond de remboursement sur la monture
- Remboursement de la Sécurité Sociale **limité à quelques centimes**

Verres et montures classe B :

- remboursés dans la limite des plafonds
- remboursées dans la limite de 100€ (au lieu de 150€)

Verres et montures de classes ≠ :

- Classe A remboursée dans la limite du prix limite de vente
- Classe B remboursée dans la limite du plafond de prestations

20% des équipements disponibles sans reste à charge



80% des équipements disponibles en tarifs libres

EQUIPEMENTS

DENTAIRES

A partir de **2021**, vous aurez le choix entre les paniers suivants :

sans reste à charge

- **11 actes prothétiques** depuis avril 2019
- **14 actes prothétiques** en 2020
- **47 actes prothétiques** en 2021

à tarifs modérés

- **7 nouveaux actes** en 2021 et **57** en 2022
- Tarifs plafonnés
- **Prise en charge libre** pour les complémentaires santé

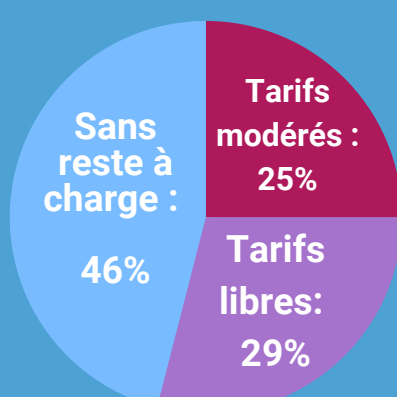
à tarifs libre

- Soins couverts par les **complémentaires santé**
- Reste à charge dépend du niveau de garantie

En métal

- Céramique en zircon (incisives aux 2èmes prémolaires)
- Céramique sans zircon (incisives aux 1eres prémolaires)
- Céramo-métallique (incisive aux 1eres prémolaires)

Equipements disponibles (couronne)



Céramique en zircon (molaires)

Céramique sans zircon (2emes prémolaires aux molaires)

Céramo-métallique (2emes prémolaires)

Sous implant

- Céramo-métallique (molaires)
- Céramo-céramique

AIDES

AUDITIVES

A partir de **2021**, vous aurez le choix entre des équipements :

sans reste à charge

- Appareils de **classe 1** (produits respectant des **prix limites de vente**)
- Tous les appareils auditifs disponibles

à tarifs libres

- Appareils de **classe 2** (remboursement **plafonné** par les contrats responsables)
- Plafond de remboursement de 1 300€ en 2019

1 mois d'essai avant achat et **4 ans** de garantie

Remboursement de la Sécurité Sociale de **300€** en 2019 à **400€** en 2021

Prix limites de vente de **1 300€** en 2019 à **950€** en 2021

Baisse des prix dès 2020 avant **remboursement intégral** en 2021

80% des équipements disponibles sans reste à charge



20% des équipements disponibles en tarifs libres

CALENDRIER DE LA RÉFORME

2019



Tarifs du panier sans reste à charge plafonnés

2020



100% remboursé

Certains actes remboursés à 100%

Reste à charge diminué de 250€ et hausse du remboursement de la Sécurité Sociale

2021



Réforme mise en place dans sa globalité

OPÉRATIONS DE PRÉVENTION

Le gouvernement a décidé de mettre en place des **opérations de prévention** pour que les Français aillent **plus facilement se soigner**. Parmi ces opérations, des **consultations de prévention** seront mises en place :



0-6 ans



8-9 ans



11-13 ans



15-16 ans



3 ans

*



24 ans



0-6 ans



8-9 ans



11-13 ans



15-16 ans

* une fois tous les 3 ans

Ces consultations sont 100% prises en charge par la Sécurité Sociale